

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

**RÉVISION TARIFS PUBLICS**

Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2019 :

**\* Cimetière**

**- Concessions :**

Durée trentenaire : 414 € par emplacement

Durée cinquantenaire : 918 € par emplacement

**- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :**

Concession durée trentenaire : 159.00 €

Concession durée cinquantenaire : 348.00 €

**- Concessions de cases du columbarium**

Concession d'une durée de 15 ans : 414 € pour une case

Concession d'une durée de 30 ans : 918 € pour une case

**\* Tarifs des droits de place**

Fixe les tarifs comme suit à compter du 1er avril 2019 :

**\* FETES FORAINES**

- par jour de travail..... 0.45 €/m2

- avec un minimum de ..... 15.00 €

Il est précisé que pour la fête patronale, il sera décompté au total 2 jours de travail.

Les autres tarifs restent inchangés.

**TARIFS 2019 CAMPING MUNICIPAL**

Décide de réviser les tarifs des droits de place du Camping Municipal pour la prochaine saison estivale, soit une augmentation de 1 %.

Révisé également les tarifs pour la location de mobil-homes communaux.

**BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Approuve les ajustements de crédits pour abonder certains comptes.

**PROJET DE MISE AUX NORMES DES TOILETTES PUBLIQUES RUE NATIONALE**

**DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Retient le projet de mise aux normes des toilettes publiques Rue Nationale.

Charge M. le Maire de signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet

Solliciter l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'enveloppe territorialisée 2019 et une subvention auprès de la Région.

**DÉCLASSEMENT DU TÈNEMENT IMMOBILIER DE L'ANCIENNE ÉCOLE PUBLIQUE**

Constate la désaffectation du tènement immobilier de l'ancienne école publique

Décide du déclassement de ce tènement immobilier et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR DES BESOINS LIÉS À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Donne son accord pour recruter une personne du 7 janvier 2019 au 5 juillet 2019 en Contrat à Durée Déterminé à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées, rémunéré au 1er échelon du grade d'adjoint technique.

Impute les dépenses correspondantes au chapitre 012 « Charges de personnel ».

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE ET AMÉNAGEMENT VOIRIES AVENANT N°3 MARCHÉ DE TRAVAUX EIFPAGE**

Décide de conclure un avenant de prolongation de délais, qui porte le délai d'exécution global arrêté à 21 semaines (délai d'exécution initial 10 semaines majoré de 10 semaines)

Autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES COLLÉGIENS**

Approuve la convention relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens pour définir les conditions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux, propriété ou gérés par délégation de la commune.